
Annexe 5

CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le modèle de référence est la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996, publiée au B.O. n° 38 du 24 octobre 1996.

Cette convention doit être actualisée en tenant compte des nouvelles dispositions du code du travail (articles : L. 212-13 sur la durée quotidienne et hebdomadaire du travail, L. 212-14 et L. 213-9 sur le temps de pause et le repos quotidien, L. 221-4 sur le repos hebdomadaire, L. 213-7, L. 213-8 sur le travail de nuit).